
Égalité des chances entre les filles et les garçons. Convention du 25 février 2000.

Numéro d'inventaire : 2012.03358

Type de document : imprimé divers

Date de création : 2000

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : 1 feuille double.

Mesures : hauteur : 211 mm ; largeur : 149 mm

Notes : Extraits de la Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif signée le 25 février 2000 par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, la Ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire, la Secrétaire d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle.

Mots-clés : Gestion des établissements d'enseignement

Instruction civique, secourisme et prévention routière

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 4 p.

ill. en coul.

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Egalité des chances entre les filles et les garçons



Une convention

*pour la promotion de l'égalité des chances
entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes
dans le système éducatif
a été signée le 25 février 2000 par*

La Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, le Ministre de l'Éducation nationale,
de la Recherche et de la Technologie, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche,
la Ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire,
la Secrétaire d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle

**Vous souhaitez monter une action sur le thème de l'égalité des chances
entre les filles et les garçons**

**contactez la Chargée de Mission académique au S.A.I.O.
téléphone : 01 44 62 46 64 ou 01 44 62 46 58 / télécopie : 01 44 62 46 60**

des Avancées réelles Mais des inégalités persistantes

“ Les évolutions de la société ont permis l'accès des femmes à tous les domaines professionnels et la réussite scolaire des filles est aujourd'hui incontestable.

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 précise, dans son article premier, que le service public de l'éducation contribue à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cependant, ces évolutions masquent un accès inégalitaire des femmes et des hommes au marché du travail. De nombreuses filières professionnelles restent de fait peu ouvertes aux filles, puisque 60% des femmes exercent des métiers qui ne représentent que 30% des emplois. Le taux de chômage des femmes est de 12,5% contre 9% pour les hommes (décembre 1999). Elles occupent, pour 60% d'entre elles, des postes d'ouvrières ou d'employées et représentent 80% des emplois à temps partiel et à bas salaire. Cette inégalité de carrière est soulignée par un écart moyen de rémunération entre hommes et femmes d'environ 25%. Leur accès aux postes de responsabilité reste limité dans les secteurs de l'économie, la recherche, de la culture et de la politique.

Un travail conjoint a déjà été initié entre le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et les instances chargées des Droits des femmes et a donné lieu à la signature de deux conventions en 1984 et en 1989, cette dernière étant plus précisément centrée sur l'ouverture aux filles des enseignements technologiques et professionnels.

Il s'agit aujourd'hui, pour le système éducatif, d'aller plus loin et de définir une politique globale d'égalité des chances entre les sexes en direction de tous ses acteurs, du préélémentaire à l'enseignement supérieur, de la formation initiale à la formation tout au long de la vie. ”¹

Cette convention prévoit la mise en oeuvre de trois objectifs principaux

- ❖ **Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons et veiller à l'adaptation de l'offre de formation initiale aux perspectives d'emploi**
 - *Une étude statistique sera menée sur trois ans, elle portera sur l'orientation des filles et des garçons pour tous les niveaux de qualification dans des domaines " sensibles " tels que l'informatique-électronique, électrotechnique... afin de suivre l'insertion professionnelle des élèves
 - *Une réflexion et une campagne sur le thème " femmes et sciences " sera relancée afin de développer l'accès des filles aux filières scientifiques
 - *La convention réaffirme la volonté d'adapter les filières pour lesquelles il existe des difficultés d'insertion
- ❖ **Promouvoir une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes**
 - *Intégrer dans les programmes d'éducation civique et d'éducation à la citoyenneté la réflexion sur les rôles sociaux respectifs des hommes et des femmes.
 - *Élargir et généraliser l'information sur la connaissance du corps dès la maternelle
 - *Prévenir les violences sexistes
 - *Agir dès le plus jeune âge sur les représentations des rôles respectifs des femmes et des hommes
- ❖ **Renforcer les outils de promotion de l'égalité et la formation des acteurs**
 - *Faire prendre en compte la dimension de l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans les projets des établissements
 - *Former systématiquement l'ensemble des membres de la communauté éducative à l'égalité des chances
 - *Valoriser le rôle des femmes dans les enseignements dispensés et assurer leur égalité d'accès aux postes de responsabilité au sein de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole
 - *Fournir et diffuser des statistiques sexuées

Le texte complet de cette convention se trouve sur le site :
<http://www.education.gouv.fr/syst/egalite/default.htm>

¹) Préambule de la convention interministérielle du 25 février 2000

un lieu ressource

Pour le personnel de l'Education Nationale

Sur le thème de l'égalité des chances entre les filles et les garçons

à la bibliothèque du rectorat de Paris- site Gambetta

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h30

vous y trouverez :

Des livres

Des cassettes vidéo et des CDROM

- " Des métiers et des femmes "
- " Au fait les filles "
- " Lucie technicienne "
- " Femmes et technologies, quelle problématique ? "
- " Pour une prévention au féminin "

Trois expositions

- qui peuvent être prêtées :
- " Femmes et sciences "
- " Place des femmes et des hommes dans la société "
- " L' autre moitié de la science "

Des documents pédagogiques

- " Pour une pédagogie de la mixité-actions ! "
- " Fiches métiers "
- " Les filles avenir de la science "
- " Les femmes en Ile de France "
- etc ...

Des dossiers documentaires

- " Emploi, insertion professionnelle, chômage "
- " Europe, parité, droits des femmes "
- " Femmes et sciences "
- " Égalités, inégalités "
- " Mixité "
- " Santé "
- " Fiches actions "

Avec la participation financière de la D.R.D.F.

